



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le dixième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à 19 heures en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

M. Sébastien L'écuyer, poste 2

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3

M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Aussi présente : M^{me} Cindy Fortier, adjointe administrative, communication, responsable du tourisme, des loisirs et de la culture

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz à 19h17.
Mme Cindy Fortier fait fonction de greffière.

2. Présences

Constatation du quorum.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
5. Résolution
 - a. Résolution 2022-01-10-01 concernant un contrat notarié
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 soit adopté.

5. Résolution

- a. Résolution 2022-01-10-01 concernant un contrat notarié

En référence à la future usine de traitement d'eau potable, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'octroyer le contrat de notaire pour une cession à titre gratuit d'un terrain entre le MERN

(dossier 2105-21-909) et la Municipalité de Baie-Johan-Beetz à Isa-Ève Boucher, notaire, au montant de 1 000 \$, frais et taxes inclus.

6. Affaires nouvelles

7. Varia

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h .

Cindy Fortier
adjointe administrative, communication,
responsable du tourisme, des loisirs et de la culture

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.